

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	10	13 dont 3 pouvoirs

Date de convocation
12 juin 2026

N° de délibération :
2026_06_55

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures onze minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, sous la présidence de M. Ludovic VALLARCHER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Ludovic VALLARCHER, Eric LINARD, Christelle HOUBIN, David DE ALMEIDA MENDES, Jean-Michel SOUFFLET, Aurore AVET-FORAY, Aurélie HENDRIKSEN, Pierre LARBALETIER, Jacques GUNALONS et Maxence BOURDEN.

Représentés :

Mme Laurène BRESSON par M. Pierre LARBALETIER.
Mme Sandra LARATTE par David DE ALMEIDA MENDES.
M. Vincent STRUIK par Mme Christelle HOUBIN.

Absentes :

Mme Kelly LAMBERT et Sandy LOPIN BECQUART

M. David DE ALMEIDA MENDES a été nommé secrétaire de séance.

Restauration scolaire - Tarification

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	03	13	00	00	00

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'augmentation du prix d'achat du repas d'au moins 0.40 € HT ;

Considérant que le tarif de la restauration scolaire n'a pas été révisé depuis le 2023 ;

Considérant que le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service de restauration scolaire, la différence étant prise en charge par la commune ;

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de répercuter, uniquement, une partie de l'augmentation du prix d'achat du repas ; le reste devenant une charge supplémentaire pour la commune ;

- **FIXE** le tarif de la restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2026, à 5,50 €, soit une augmentation de 4.76 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance, David DE ALMEIDA MENDES

Le Maire, Ludovic VALLARCHER,

